



Quelle démarche doit suivre un agent public pour demander sa retraite ?

Vérfié le 02 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Projet de réforme des retraites

27 janv. 2020

Un [projet de loi instituant un système universel de retraite](https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000041477060&type=general&typeLoi=proj&legislature=15) est examiné par le Parlement. Les règles relatives à la retraite seront modifiées. Dans l'attente de la publication de la loi, les informations contenues dans cette page restent d'actualité.

Les démarches à suivre pour faire votre demande de retraite varient selon que vous êtes fonctionnaire ou contractuel.

Fonctionnaire

Vous devez formuler votre demande de mise à la retraite au moins 6 mois avant la date à laquelle vous souhaitez cesser votre activité.

Vous devez en informer votre employeur par la voie hiérarchique.

Votre demande vous permet de faire valoir vos droits et de déclencher en même temps la mise en paiement :

- de votre pension de retraite de base (versée par leSRE et/ou la CNRACL)
- et de votre pension de retraite complémentaire (RAFP).

La procédure de demande de retraite varie en fonction de votre fonction publique de rattachement.

Fonction publique d'État (FPE)

La démarche varie selon que vous relevez ou non d'un [employeur ayant adopté la demande de retraite directe en ligne](https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents/formulaires/Liste_Employeurs_Groupe1.pdf) [application/pdf - 103.5 KB].

Employeur ayant adopté la demande de retraite directe en ligne

Vous devez demander votre retraite en ligne.

Demande de retraite en ligne d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat

Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques

Accéder au
service en ligne [↗](https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=epr11)
(<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=epr11>)

Si vous êtes dans l'impossibilité absolue d'effectuer votre démarche en ligne (faute de connexion internet), vous pouvez faire votre demande en utilisant le formulaire cerfa n°14903.

Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat

Cerfa n° 14903*30 - Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques

Accéder au
formulaire(pdf - 1.8 MB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14903.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14903.do)

Vous devez informer votre employeur de votre démarche en respectant la voie hiérarchique.

Autre cas

Vous devez demander votre retraite en utilisant le formulaire cerfa n°12230.

Demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle

Cerfa n° 12230*32 - Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques

Accéder au
formulaire(pdf - 911.6 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12230.do)

Vous devez informer votre employeur de votre démarche en respectant la voie hiérarchique

Territoriale (FPT)

Vous pouvez demander votre retraite de base et votre retraite complémentaire en ligne depuis votre espace personnel.

Vous devez effectuer votre démarche au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Espace personnel retraite

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false>)

Vous devez informer votre employeur de votre demande.

Une fois votre demande effectuée, elle est transmise à tous vos régimes de retraite. Vous recevez un mail vous précisant la liste des régimes qui ont reçu votre demande.

Si vous avez bien effectué votre demande au moins 6 mois avant votre date souhaitée de départ, elle est transmise à votre employeur qui traitera avec vous votre dossier.

Vous recevez un mail de la CNRACL précisant que votre demande est traitée.

Si vous n'avez pas effectué votre demande au moins 6 mois à l'avance, vous recevez un mail de la CNRACL vous indiquant que votre demande est rejetée. Vous devez alors vous rapprocher de votre employeur afin qu'il prenne en compte votre demande.

Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande depuis votre espace personnel.

Une fois que votre demande est à l'état « *Traitée CNRACL* », vous pouvez accéder à votre décompte définitif de pension depuis votre espace personnel.

Si vous n'avez pas de connexion internet, vous pouvez effectuer votre demande de retraite par écrit à votre employeur.

Modèle de demande de pension CNRACL à adresser à son employeur

Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Accéder au
modèle de document(pdf - 167 Ko) ↗
(https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2018-03/Modele_lettre_demande_de_retraite.pdf)

Votre employeur saisit votre demande et édite le document « *Demande de pension* » que vous devez signer.

Votre employeur l'adresse ensuite à la CNRACL, par courrier, accompagnée des pièces justificatives, au moins 3 mois avant votre date de départ à la retraite.

Lorsque le traitement de votre dossier par la CNRACL est terminé, un décompte définitif de pension est mis à votre disposition dans votre espace personnel.

Espace personnel retraite

Accéder au
service en ligne [↗](https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false)
(<https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false>)

Le décompte définitif de pension engage la CNRACL et indique de manière définitive les informations suivantes :

- Date de radiation des cadres
- Indice brut retenu
- Nombre de trimestres validés
- Date d'effet du paiement
- Montant de la pension.

Hospitalière (FPH)

Vous pouvez demander votre retraite de base et votre retraite complémentaire en ligne depuis votre espace personnel.

Vous devez faire la démarche au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Espace personnel retraite

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Accéder au
service en ligne [↗](https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false)
(<https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false>)

Vous devez informer votre employeur de votre demande.

Une fois votre demande effectuée, elle est transmise à tous vos régimes de retraite. Vous recevez un mail vous précisant la liste des régimes qui ont reçu votre demande.

Si vous avez bien effectué votre demande au moins 6 mois avant votre date souhaitée de départ, elle est transmise à votre employeur qui traitera avec vous votre dossier.

Vous recevez un mail de la CNRACL précisant que votre demande est traitée.

Si vous n'avez pas effectué votre demande au moins 6 mois à l'avance, vous recevez un mail de la CNRACL vous indiquant que votre demande est rejetée. Vous devez alors vous rapprocher de votre employeur afin qu'il prenne en compte votre demande.

Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande depuis votre espace personnel.

Une fois que votre demande est à l'état « *Traitée CNRACL* », vous pouvez accéder à votre décompte définitif de pension depuis votre espace personnel.

Si vous n'avez pas de connexion internet, vous pouvez effectuer votre demande de retraite de base par écrit à votre employeur.

Modèle de demande de pension CNRACL à adresser à son employeur

Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Accéder au
modèle de document(pdf - 167 Ko) [↗](https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2018-03/Modele_lettre_demande_de_retraite.pdf)
(https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2018-03/Modele_lettre_demande_de_retraite.pdf)

Votre employeur qui saisit votre demande et édite le document « *Demande de pension* » que vous devez signer.

Votre employeur l'adresse ensuite à la CNRACL, par courrier, accompagnée des pièces justificatives, au moins 3 mois avant votre date de départ à la retraite.

Lorsque le traitement de votre dossier par la CNRACL, est terminé, un décompte définitif de pension est mis à votre disposition dans votre espace personnel.

Espace personnel retraite

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false>)

Le décompte définitif de pension engage la CNRACL et indique de manière définitive les informations suivantes :

- Date de radiation des cadres
- Indice brut retenu
- Nombre de trimestres validés
- Date d'effet du paiement
- Montant de la pension.

Contractuel

Vous devez demander votre retraite de base auprès de votre caisse de retraite de la Sécurité sociale et votre retraite complémentaire, auprès de l'Ircantec.

Retraite de base

En ligne

Vous pouvez faire votre demande de retraite en ligne directement depuis votre espace personnel sur le site l'Assurance retraite.

Demander sa retraite à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.mademandederetraitenligne.fr/>)

Le formulaire de demande est pré-rempli et personnalisé.

Les pièces justificatives peuvent être transmises directement en ligne.

Vous devez formuler votre demande dans les 6 à 4 mois avant la date de départ souhaitée.

Par courrier

Vous devez remplir le formulaire de demande de retraite du régime général.

Demande unique de retraite de base personnelle - Régimes général (salariés et travailleurs indépendants), agricole (MSA), des cultes (Cavimac)

Cerfa n° 51672#05 - Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

Autre numéro : S 5135i

Accéder au
formulaire(pdf - 175.4 KB) ↗
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_10916.do)

Vous devez y joindre les pièces justificatives réclamées en complément (dont la liste est précisée sur le formulaire).

Vous devez déposer votre dossier dans les 6 à 4 mois avant la date de départ souhaitée.

Le formulaire et les pièces justificatives sont à adresser à votre caisse régionale de retraite.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail \(Carsat\)](https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/footer/contacts.html) ↗ (https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/footer/contacts.html)

Retraite complémentaire

Demande en ligne

Vous pouvez faire votre demande de retraite en ligne, sur votre espace personnel, dans les 6 à 4 mois avant votre départ à la retraite.

Espace personnel retraite

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Accéder au
service en ligne ↗
(https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false)

Recevoir un dossier de retraite personnalisé

Vous pouvez compléter le formulaire de contact, depuis votre espace personnel, pour recevoir un dossier de retraite personnalisé.

Espace personnel retraite

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Accéder au
service en ligne ↗
(https://sl2.cdc.retraites.fr/sl2Elhm/web/connexion?avi=false)

Une fois votre dossier complété, signé et accompagné des justificatifs demandés, vous devez l'envoyer à l'Ircantec dans les 6 à 4 mois avant votre date de départ à la retraite.

Rendez-vous auprès d'un conseiller Cicas

Vous pouvez également contacter un conseiller Cicas dans les 6 à 4 mois avant votre date de départ à la retraite. Il vous proposera un rendez-vous proche de votre domicile.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Centre d'information, conseil et accueil des salariés \(Cicas\)](http://www.agirc-arrco.fr/contact/localiser-centre-info-retraite/) ↗ (http://www.agirc-arrco.fr/contact/localiser-centre-info-retraite/)

Tout au long du traitement de votre demande de retraite, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

Textes de référence

- [Code des pensions civiles et militaires de retraite : article D1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006134984&cidTexte=LEGITEXT000006070302) ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006134984&cidTexte=LEGITEXT000006070302)

- Décret n°2003-1306 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005753112) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005753112>)
Article 59

Services en ligne et formulaires

- Demande de retraite en ligne d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47727) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47727>)
Téléservice
- Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51503) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51503>)
Formulaire
- Demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1410) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1410>)
Formulaire
- Demande de majoration de pension pour enfant - Fonctionnaire d'État, magistrat ou militaire retraité [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1349) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1349>)
Formulaire
- Modèle de demande de pension CNRACL à adresser à son employeur [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51538) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51538>)
Modèle de document
- Demande unique de retraite de base personnelle - Régimes général (salariés et travailleurs indépendants), agricole (MSA), des cultes (Cavimac) [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1388) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1388>)
Formulaire
- Espace personnel retraite [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19719) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19719>)
Téléservice

Pour en savoir plus

- Site des retraites des fonctionnaires de l'État [↗](https://retraitesdeletat.gouv.fr/) (<https://retraitesdeletat.gouv.fr/>)
Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques
- Site de la CNRACL [↗](http://www.cnrACL.fr) (<http://www.cnrACL.fr>)
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Site du RAFP [↗](http://www.rafp.fr) (<http://www.rafp.fr>)
Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)
- Site de l'Assurance retraite de la Sécurité sociale [↗](https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil) (<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/accueil>)
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
- Site de l'Ircantec [↗](https://www.ircantec.retraites.fr/) (<https://www.ircantec.retraites.fr/>)
Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec)
- Retraite Ircantec : principales étapes de la demande de retraite (PDF - 133 Ko) [↗](https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/3pages_salarie_i_1005_16_08.pdf) (https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/3pages_salarie_i_1005_16_08.pdf)
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Employeurs d'État ayant adopté la demande de retraite directe en ligne (PDF - 103.5 KB) [↗](https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/formulaires/Liste_Employeurs_Groupe1.pdf) (https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/formulaires/Liste_Employeurs_Groupe1.pdf)
Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances publiques